



## **DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPUD DU 14 MAI 2013**

Monsieur le Directeur Académique,

Vous nous réunissez pour examiner les départs en congé de formation ainsi que les premières candidatures et les demandes de maintien sur poste adapté pour la rentrée 2013.

Concernant les congés de formation, le SE-UNSA déplore la faiblesse de l'enveloppe dont dispose notre département avec 5,5 ETP, soit 66 mois, ce qui correspond exactement à la moitié de la demande qui est de 132 mois.

Une nouvelle fois, nous demandons que les avis émis par les IEN ne soient pas accompagnés du superlatif "très" qui n'apporte pas d'éléments objectifs afin que tous les candidats soient traités de façon équitable.

Au sujet des postes adaptés, le SE-UNSA constate que la dotation académique reste inchangée depuis des années, alors que nos collègues sont de plus en plus nombreux à être candidats pour une première affectation sur ce type de poste, le SE-UNSA demande une augmentation du nombre de postes disponibles.

Nous souhaitons vous poser deux questions :

- Pouvez-vous nous apporter des informations sur la modification des modalités d'inspection des maîtres-formateurs et des directeurs d'écoles d'application qui semble être intervenue récemment ?

- Il semble qu'une formation soit « imposée » par une convocation nominative dans le cadre d'une journée pour la "*Scolarisation des moins de trois ans*" mais sans remboursement des frais de déplacement. Qu'en est-il exactement ?

A l'occasion de cette question, le SE-UNSA tient à rappeler son opposition aux postes à profil.

